



Charte de l'Ecole de Golf

- Les enfants doivent arriver 10 min avant l'heure du cours et se présenter avec leur accompagnateur à l'accueil pour y prendre connaissance de toute information les concernant et remplir obligatoirement la feuille de présence.
- Durant les entraînements et lors d'événements extérieurs, l'enfant revêt une tenue adaptée à la météo. En privilégiant, dans la mesure du possible, les vêtements offerts par le club.
- L'enfant s'engage par son attitude à faciliter le bon déroulement des ateliers définis par les encadrants (Enseignants ou Animateurs bénévoles). L'usage des appareils électroniques ou téléphone portable est interdit durant les cours. Tout comportement jugé inacceptable au sein du club sera rapporté aux responsables de l'enfant par l'enseignant, le Président de la Commission Jeunes ou de la Commission Sportive.
- Toute absence prévue (ou non) doit être déclarée à l'accueil du golf ou sur le groupe Whatsapp dans les meilleurs délais.
- Durant les cours, les enfants sont sous la responsabilité de l'Ecole de Golf. Les responsables récupèrent leur enfant à la fin des séances à l'accueil du golf.
- Les parents s'engagent à répondre rapidement à toute sollicitation (interrogations ou invitations aux manifestations) venant de l'accueil, des bénévoles de l'association sportive. A défaut de réponse dans les délais demandés, l'enfant ne sera pas inscrit aux événements.
- Les parents s'engagent à faire le maximum pour permettre aux enfants qui y sont conviés de participer aux événements sportifs.

Le/...../.....

Signature des parents

Signature de l'enfant